



Usage unique

SOLO 990

PVC | Non poudré

Le meilleur rapport qualité prix pour des gestes précis.



PROTECTION CHIMIQUE
TYPE B

EN 374-1



Type B
IJK

EN 374-5



VIRUS

Dextérité EN ISO
21420: 5/5

CATÉGORIE 3



0334

AVANTAGES SPÉCIFIQUES



Confort

- Précision des gestes : grande finesse du gant.



Qualité garantie

- Sans silicone pour éviter les traces, les défauts sur la tôle et le verre avant peinture



Pratique

- Facilité d'utilisation : gantage et dégantage aisés.
- Protection adaptée aux usages de courte durée.

INDUSTRIES

- Industrie automobile
- Industrie Agroalimentaire

APPLICATIONS

- Assemblage de petites pièces
- Manipulations alimentaires
- Préparations alimentaires
- Mise en conserve
- Conditionnement
- Travaux de préparation et de conditionnement



Usage unique

SOLO 990

PVC | Non poudré

LÉGENDES

EN ISO 374-1



TYPE B

DANGERS CHIMIQUES

I: Acétate d'éthyle
J: n-Heptane
K: Soude caustique 40%

EN ISO 374-5



VIRUS

MICRO-ORGANISMES

Protection contre bactéries,
champignons et virus



CONTACT ALIMENTAIRE

Règlement UE n° 10/2011 (matières
plastiques)

DÉTAILS PRODUIT

Finition intérieure	Non poudré
Finition extérieure	Lisse
Matière	PVC
Caractéristique manchette	Bord roulé
Couleur	Blanc, Translucide
AQL étanchéité	4.0
Longueur (cm)	24
Epaisseur (mm)	0.07
Tailles	6 7 8 9
Résistivité de surface selon l'EN1149-1 (Valeur dans la surface de la paume à 25% d'humidité relative)	1.5E+11 Ω
Résistance verticale selon EN1149-2 (Valeur dans la surface de la paume à 25% d'humidité relative)	7.3E+8 Ω

DÉTAILS LOGISTIQUES

Emballage	100 gants/boîte 1000 gants/carton
-----------	--------------------------------------

LÉGISLATION

- Ce produit n'est pas classé dangereux selon le règlement (CE) n°1272/2008 du Parlement Européen et du Conseil (CLP).
- Ce produit ne contient ni substance préoccupante à des teneurs supérieures à 0.1%, ni substance figurant à l'annexe XVII selon le règlement n°1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil (REACH).
- Ce produit est conforme au règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires, ainsi qu'au règlement (UE) n° 10/2011 de la Commission relatif aux matériaux plastiques.
- Attestations UE de type: 0075/014/162/08/18/1660
- Délivré par l'organisme agréé nr: 0075 CTC - 4, rue Hermann Frenkel - 69367 Lyon Cedex 07- FRANCE
- Certificat de conformité du système d'assurance qualité: 0334 - Asqual 14 rue des Reculettes -75013 Paris - France